



LE RIGODON – association 1901
« Lieu d'accueil de jour à Voiron »
24 rue Sermorens
38500 VOIRON
tél. 04 76 93 26 02
site internet : www.lerigodon.org

Madame, Monsieur,

Vous savez que notre association ne peut fonctionner sans vous, que vous soyez bénévoles ou donateurs. Manger est vital (nous servons environ 7500 repas par an), mais nous ne sommes pas qu'un restaurant...

Nous organisons aussi des animations, des formations et des sorties qui enrichissent l'accueil mais demandent des moyens financiers.

Nous employons trois salariés à plein temps.

Une visite rue Sermorens ou sur notre site internet vous en dira un peu plus sur nos activités.

La législation fiscale française encourage les personnes physiques et morales à faire des dons aux associations de bienfaisance en accordant une réduction d'impôts.

Par arrêté préfectoral, l'association Le Rigodon a obtenu la reconnaissance de son « caractère d'assistance et de bienfaisance », elle est donc à ce titre autorisée à recevoir des dons ouvrant droit à une réduction d'impôts conformément aux dispositions des articles 200 et 238 bis du code général des impôts.

Le soutien des institutions est important, mais vos dons le sont aussi et même indispensables au soutien et au fonctionnement de notre association.

Un reçu vous sera envoyé pour obtenir le bénéfice de la réduction d'impôts prévue par la loi fiscale.

Votre don doit impérativement être fait au plus tard le 31 décembre.

Nous comptons sur vous pour nous aider, comme vous pouvez compter sur nous pour exercer en votre nom, nos actions de solidarité dans le Voironnais.

Le bureau de l'association.

association LE RIGODON
24 rue SERMORENS
38500 VOIRON

Bulletin à compléter et à joindre à votre versement

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Éventuellement adresse de courriel :

➤ **Oui** je désire faire un don pour soutenir les actions de l'association LE RIGODON

Ci-joint un versement de euros¹ Date et signature :

1 Supérieur à 10 € qui est le montant de la cotisation de membre.

